

APPEL A CANDIDATURE EXPOSANTS FORAINS

Manosque Plage (Thématique Espagne , La Vuelta)

du Mercredi 26 Août au Samedi 29 Août

VILLE DE MANOSQUE

TYPE DE PROCÉDURE

Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale ponctuelle sur le domaine public en vue d'une exploitation économique.

OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

Le présent avis a pour objet de définir les modalités de sélection d'exposants forains pour l'événement **MANOSQUE PLAGE** (Thématique Espagne, La Vuelta).

du Mercredi 26 Août au Samedi 29 Août de 14h00 à 23h30 .

(Possibilité pour les food trucks type salé de s'installer de 18h00 à 23h30).

CONTEXTE

Dans le cadre des festivités d'été la Ville de Manosque organise une semaine d'activités sportives, ludiques et festives Manosque Plage.

Après-midi : ludique autour d'un toboggan géant éphémère + des activités sportives et de loisirs (14h30 à 19h00.)

Soirées dansantes : Elles sont au nombre de 4 avec différentes thématiques (du mercredi 26 Août au samedi 29 Août inclus, de 19h30 à 23h30.)

Le nombre de personnes attendues : 800 par après-midi et de 800 pour les soirées.

A ce titre, la municipalité va sélectionner un nombre d'exposants forains en s'appuyant sur un cahier des charges strict.

Ce nombre d'exposants sera réparti comme suit :

- 2 foodtrucks alimentation Espagnole, Méditerranéenne ou Latine
- 1 foodtruck alimentation française
- 2 foodtrucks alimentation sucrée
- 1 stand bière
- 1 stand vin français
- 1 stand de vêtement été

CADRE JURIDIQUE

Cet avis à la concurrence fait suite à l'ordonnance n° 2017-562 et articles L-2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : convention d'occupation du domaine public avec mise en concurrence préalable.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalise par un arrêté municipal, l'arrêté est temporaire, précaire et révocable.

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION

La commune met à disposition des exposants des emplacements d'une superficie variable situés dans le parc de drouille .. Les professionnels devront verser une redevance à la Ville de Manosque, conformément à la délibération du Conseil municipal n°24.07.33 du 17 juillet 2024, pour l'occupation privative du domaine public lors de l'événement, à savoir :

VENTE AMBULANTE (camions de pizzas, Food trucks et autres)

2-10 Par jour ouvrable pour une vacation (midi ou soir)/forfait 8,35 €/jour 8,40 €/jour

2-11 Par jour ouvrable pour 2 vacations (midi ou soir)/forfait 10,80 €/jour 10,80 €/jour

pour l'occupation privative du domaine public lors de l'événement.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat est invité à fournir un courriel comprenant une proposition détaillée du stand proposé, permettant à la ville de Manosque de comprendre sa motivation et la pertinence de la proposition commerciale en rapport avec le cahier des charges.

CAHIER DES CHARGES

D'une manière générale, décoration des stands et foodtrucks + personnel en habits en rapport avec le thème de la semaine (Manosque Plage Thématique espagne ou Latine)

Food trucks

- 1 food truck proposant :
- Plat espagnol : Braseros Tapas paella ou
 - Hamburgers
 - Hot-dogs
 - Frites
 - Pizzas
 - Sodas
 - Eau plate et pétillante...

Les tarifs devront se situer dans une fourchette raisonnable et un menu spécial MANOSQUE PLAGE sera proposé.

- 1 food truck proposant exclusivement de la nourriture traditionnelle française:
 - Salades, Sandwichs : jambon-beurre, saucisson-beurre, camembert, etc.
 - Crêpes
 - Sodas
 - Eau plate et pétillante...

Les tarifs devront se situer dans une fourchette raisonnable.

- 2 food trucks sucré (crêpes, gaufres, chichis, Glaces .. etc)

Buvettes

- 1 stand bière
- 1 stand vin français

Vêtements

- 1 stand vêtements, Maillots, chapeau, jouets de plages, bijoux ...

MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS

Montage :

- L'installation des stands doit se faire impérativement le 26 août 2025 dès 10h00 du matin. Un créneau horaire personnalisé sera communiqué après acceptation de la candidature.

Démontage :

- Le démontage doit être effectué le SAMEDI 29 août 2026 au soir après 23h30.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les candidatures seront analysées, par un comité de sélection, selon les critères suivants :

- originalité des produits proposés
- cohérence avec la thématique de l'événement Manosque Plage
- esthétique du stand et tenue du personnel
- tarifs proposés attractifs

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

L'attribution des locaux sera réalisée par les services municipaux organisateurs et les élus délégués, qui étudieront l'ensemble des candidatures reçues et sélectionneront les exposants les plus en adéquation avec la thématique de l'événement.

- Stands de vente vins, bière et soft drinks : 2
- Stands de restauration salée : 2 à 4

- Stands de restauration sucrée : 2
- Stands vestimentaire 2

DOCUMENTS À FOURNIR

- Extrait de Kbis de moins de trois mois
- Photo du stand
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide
- Note technique synthétique permettant d'évaluer le dossier du candidat (produits proposés à la consommation sur place, prix de vente TTC, etc.)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires, contactez :

manosque-plage@ville-manosque.fr

ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être envoyés par e-mail ou par courrier aux adresses suivantes:

avant **le vendredi 14 Août 2026 à 17h00.**

- E-mail : manosque-plage@ville-manosque.fr

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera retenu.